



LE TOUR DU LAC

Mensuel
d'informations municipales

Municipalité de Lac-Édouard

Volume 9 numéro 11

Rapport du maire 2015

Novembre 2015

Dans ce numéro :



Rapport du maire 2015	1
Rapport du maire (suite)	2
Protection contre les sur-tensions...	
Des nouvelles d'ADELE	3
Clin d'œil de Lorraine	
Chronique L'Avertisseur	4
Des nouvelles de la COOP	5
En novembre :	6
Changez de batterie pour la vie !	
La reconnaissance est la mémoire du ♥	7
Êtes-vous prêts pour l'hiver ?	
Projet de loi 67	8
Petites annonces	9



Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Tel que le stipule la loi, il me fait plaisir de vous soumettre mon rapport sur la situation financière de la Municipalité de Lac-Édouard pour l'année 2015.

Pendant l'année qui s'achève, les membres du Conseil municipal, appuyés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Johanne Marchand, n'ont pas ménagé les efforts afin que notre administration garde le cap sur les priorités fixées : offrir les meilleurs services aux citoyennes et aux citoyens et ce au moindre coût.

Je profite de l'occasion pour remercier, en votre nom et en mon nom personnel,

toutes celles et tous ceux qui, par leur travail rémunéré ou bénévole, ont mis l'épaule à la roue afin que notre municipalité progresse. J'adresse un merci particulier à nos dévoués employés : madame Johanne Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi qu'à monsieur Jean-François Lessard, inspecteur municipal adjoint. Je tiens aussi à souligner l'excellent travail de madame Sonia Cloutier qui fut à notre service jusqu'au 18 septembre dernier. Nous devons être fiers du travail accompli à ce jour.

Liste des contrats

Conformément à l'article 955 du Code municipal, il doit être déposé la liste des contrats de plus de 25 000 \$, ou de plus de 2 000 \$ avec un même co-contractant lorsque l'ensemble de ces

contrats dépasse 25 000 \$, conclus depuis la dernière année.

Deux contrats sont visés par cet article, soit celui de la cueillette des ordures et des matières récupérables par la firme Scierie SMB au coût de 43 690,50 \$.

Le deuxième est celui de la firme MCI, pour la réfection du système de traitement des eaux usées, au montant de 207 390,11 \$.

Rapport du maire 2015 (suite)

Rémunération et allocation des membres du Conseil

Comme prévu à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je dois également inclure une mention des rémunérations et des allocations de dépenses de chaque membre du conseil.

La rémunération annuelle de base du maire est de 3 454 \$ à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de 1 727 \$. Les conseillers reçoivent une rémunération annuelle de base de 1 151 \$ à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de 576 \$. Cependant, le maire ainsi que messieurs les conseillers André Beaulieu et Yvon L'Heureux ont renoncé à leur rémunération de base et à leur allocation de dépenses. Les frais de déplacement du maire lui sont remboursés lorsque celui-ci se déplace à l'extérieur du territoire de la municipalité.

Indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours

À moins d'imprévus majeurs, nous prévoyons terminer le présent exercice financier en équilibre budgétaire. De ce fait, nous continuerons à suivre attentivement nos opérations et à exercer un contrôle très rigoureux sur les dépenses projetées.

Orientations 2016

Le budget 2016 sera déposé le 21 décembre. Comme pour l'année 2015, le conseil municipal fera preuve de créativité et de réalisme pour présenter un budget qui garantira l'avenir et qui maintiendra le niveau de qualité des services auxquels nos concitoyennes et nos concitoyens sont habitués, et ce, dans le respect de leur capacité de payer.

En terminant, je veux remercier chaleureusement les autres membres du Conseil, madame Annie Tremblay, messieurs André Beaulieu, Adrien Francoeur, Gilles Lepage, Yvon L'Heureux et Jules Morisset ainsi que toutes celles et tous ceux qui oeuvrent bénévolement. Sans eux, notre municipalité n'aurait pas autant progressé.

Au plaisir de se rencontrer,

Larry Bernier, agronome
Maire de Lac-Édouard

Protection contre les surtensions : que faire en cas de panne de courant ?

Vous n'êtes pas sans savoir que les pannes de courant sont fréquentes à Lac-Édouard. Bien que la situation s'est beaucoup améliorée depuis quelques années, en raison surtout des travaux de déboisement sous les lignes de distribution, il n'en demeure pas moins qu'une panne électrique peut survenir à tout moment.

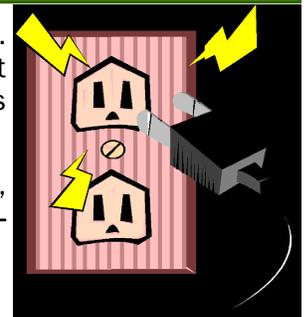
Lorsqu'une panne survient ou lorsque les employés d'Hydro-Québec rétablissent le courant, il peut se produire **une augmentation de la charge électrique, laquelle surcharge peut endommager vos appareils électriques et électroniques.**

Pour prévenir de tels dommages voici quelques conseils :

v Débranchez les appareils domestiques, à l'exception du réfrigérateur et du congélateur.

v Débranchez tous les appareils électroniques (ordinateur, téléviseur, câbleslecteur, radio, chaîne stéréophonique, etc.).

Pour une protection supplémentaire, demandez à votre électricien d'installer un **protecteur de surtension (surge protector)** relié au panneau de votre entrée électrique. Le coût est d'environ 300 \$. De plus, il est conseillé de relier vos appareils électriques et électroniques à **une barre à prises multiples avec protecteur de surtension**. C'est peu si on pense au coût total de tous nos appareils.



Des nouvelles d'A.D.E.L.E.

Le 27 octobre dernier avait lieu l'ensemencement de 10 000 ombles de fontaine dans le lac Édouard.

Comme à chaque année, depuis 20 ans déjà, ADELE ensemence pour le plaisir des pêcheurs. Il va s'en dire que c'est 8 000 \$ de truites de 6 po (15 cm) qui sont jetées à l'eau. Petite truite deviendra grosse...

Le renouvellement des cartes de membres se fera en janvier 2016. Vous pouvez vous la procurer au Magasin Général au coût de 20 \$ ainsi que divers autres objets promotionnels à l'effigie d'ADELE. N'oubliez pas que vous contribuerez alors à mettre d'autres truites dans notre magnifique lac Édouard.

Les résultats de l'étude sur le lac Édouard vous seront divulgués sous peu. Surveillez le Tour du lac pour connaître l'endroit et l'heure de cette importante réunion. ADELE, c'est notre association !

Lorraine Hallé, secrétaire



Clin d'œil de Lorraine



Rue Principale en 1977

La culture « lacédouardienne »

La Municipalité de Lac-Édouard est une communauté de près de 200 âmes qui vit en retrait des grands centres. Il faut donc être imaginatif et soucieux de faire connaître notre culture afin que les gens qui passent à Lac-Édouard repartent enrichis de cette culture qui est la nôtre.

L'histoire, l'artisanat, le théâtre, la musique et l'enseignement de la nature, voilà le paysage culturel de chez nous.

Lorraine Hallé.

Photo d'archives : Le magasin général actuel est situé au même endroit que l'ancien garage Texaco, dont le propriétaire, dans les années 60-70, était M. Robert Roy .

Chronique L'Avertisseur : les dangers électriques

Il y a longtemps que vous avez fait l'inspection de votre système électrique ? On oublie rarement de faire une mise au point de sa voiture, de changer les filtres de la fournaise ou de soigner l'apparence de sa maison. **Le système électrique est pourtant le centre nerveux de votre demeure. S'il fait défaut, tout manque.**



Comment faire alors pour conserver ce système en bon état et prévenir les incendies électriques ?

Panneau électrique à fusibles :

- ❖ Si un fusible saute, vérifier s'il n'y a pas trop d'appareils branchés sur ce circuit. Si c'est le cas, débrancher des appareils.
- ❖ Serrer une fois par année les fusibles.

Si un fusible saute sans raison apparente, ne pas le remplacer par un autre de calibre supérieur; communiquer plutôt avec un maître électricien.

Conseils de sécurité :

- Aucune rallonge électrique ne doit être utilisée en permanence. Utiliser des rallonges uniquement à titre temporaire lorsqu'il n'y a aucune prise de courant;
- Ne pas surcharger vos circuits électriques. Utiliser différentes prises de courant;
- Garder l'accès au panneau électrique toujours dégagé et libre de tout obstacle. Ainsi, vous aurez accès à celui-ci en cas d'urgence;
- Ne pas laisser de fils électriques sous les tapis, sur des crochets ou dans des endroits exposés. Ces situations peuvent causer l'usure prématurée du fil électrique et augmenter les risques de court-circuit;
- Placez les fils de vos appareils électriques hors de la portée de vos enfants;
- Une prise de courant anormalement chaude est parfois une indication d'un câblage non sécuritaire. Débrancher les cordons de ces prises et ne pas utiliser ces dernières avant qu'un électricien ne les ait inspectées;
- Installer des bouchons protecteurs ou des plaques coupe-bise sur vos prises de courant pour protéger vos enfants.

Le temps des fêtes et lumières décoratives :



- Faire uniquement l'achat de lumières portant le sigle de la Canadian Standards Association (CSA);
- Vérifier que le fil de vos jeux de lumières n'est pas effiloché, sec ou fendillé;
- Respecter les indications quant aux lumières destinées à l'extérieur et celles destinées à l'intérieur d'une résidence;

Éviter d'installer les rallonges de façon à ce qu'elles soient en contact avec une plinthe électrique ou une source de chaleur et éviter de les dissimuler sous un tapis, la rallonge pourrait s'assécher, fendiller, et faire déclarer un incendie.

Soyez à l'affût des irrégularités de votre réseau et faites-le vérifier par un maître électricien, ce dernier détient les compétences pour réaliser des travaux conformes et sécuritaires et qui sait, pourrait vous faire sauver bien des ennuis. Pour plus d'informations concernant ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec la division prévention du service de Sécurité incendie de Ville de La Tuque au 819-523-9797.

Alexandre Bilodeau, t.p.i., g.s.i.
Chef de division-prévention

Des nouvelles de notre Coop

À la Coop, vous pouvez aussi vous procurer votre carte d'accès pour les sentiers de motoneige. Voici les tarifs en vigueur pour la saison 2015-2016 : **310 \$** : droits d'accès annuel acheté le ou **avant le 9 décembre 2015**; **380 \$** : droits d'accès annuel acheté **après le 9 décembre 2015**.



Durant la période hivernale, nous invitons les résidents permanents et les villégiateurs à continuer de s'approvisionner au magasin général. N'oubliez pas que le prix de nos vins et spiritueux est le même que celui des autres succursales de la SAQ.

Si vous désirez un produit que l'on ne retrouve pas sur nos étagères, il vous suffit de nous le mentionner et nous ferons notre possible pour l'obtenir. Encourageons notre service de proximité dont nous nous sommes dotés et qui fait l'envie de plusieurs municipalités. Achetons à notre magasin général ! Achetons chez nous ! Au plaisir de vous servir.

Huguette Cloutier, gérante

Heures d'ouverture du magasin général : 8 h 30 à 20 h 30, 7 jours / semaine.

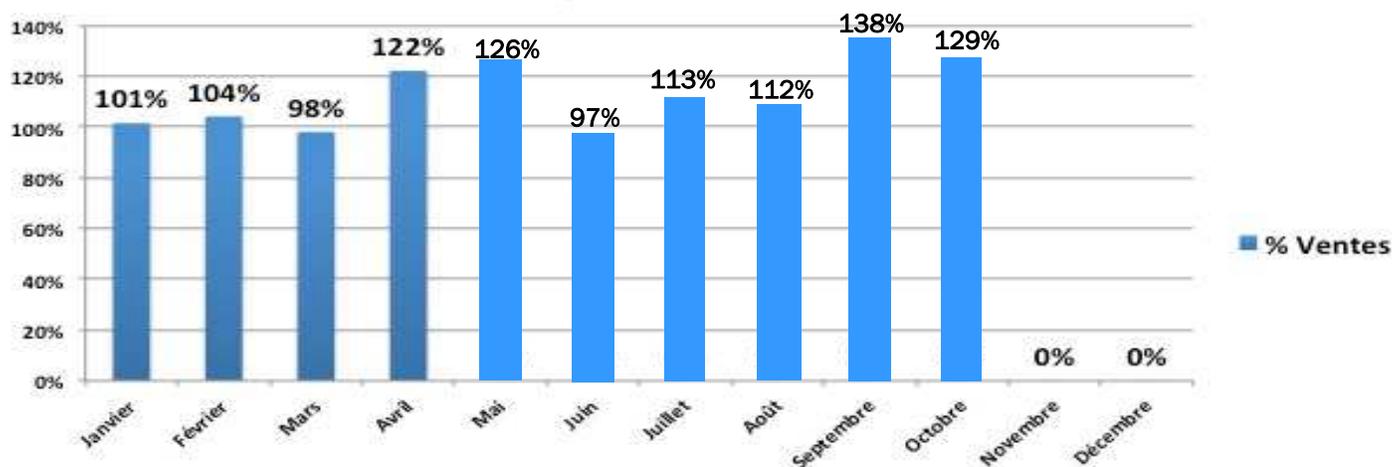
Voici nos performances de ventes en date de fin octobre

	Objectif annuel	Cumulatif à ce jour
Magasin	438 000 \$	425 314 \$
Essence	226 000 \$	235 445 \$
Total	664 000 \$	660 760 \$

Mois d'octobre 2015 : Ventes mensuelles

	Objectif	À ce jour	Écart
Magasin	33 000 \$	45 514 \$	12 514 \$
Essence	16 000 \$	17 901 \$	1 901 \$
Total	49 000 \$	63 415 \$	14 415 \$

% Objectif Mensuel atteint



En novembre : changez de batterie pour la vie !

Le dimanche 1^{er} novembre, nous avons changé d'heure. Si ce n'est déjà fait, nous invitons la population à changer la pile de leurs avertisseurs de fumée. De plus, dans le cadre du programme de vérification et d'inspection des avertisseurs de fumée, nous avons constaté que :

- 5 % des avertisseurs de fumée sont inopérants;
- 22 % sont absents sur certains étages des résidences;
- 73 % sont fonctionnels.

La présence d'avertisseurs de fumée fonctionnels dans la maison et d'un plan d'évacuation augmentent les chances de survie et de s'en sortir indemne lors d'un incendie.

Voici quelques conseils à suivre :

- ▶ Remplacez la pile lorsque l'avertisseur émet des signaux sonores intermittents qui indiquent qu'elle est trop faible. N'utilisez jamais des piles rechargeables.
- ▶ Vérifiez les avertisseurs tous les mois, lorsque vous changez la page du calendrier, en appuyant sur le bouton d'essai pendant quelques secondes ou en suivant les indications du fabricant. L'alarme devrait sonner dans les secondes qui suivent.
- ▶ Vérifiez sa capacité à détecter la fumée en éteignant une chandelle une fois par année.
- ▶ Remplacez-le à tous les DIX ans. Fiez-vous à la durée de vie indiquée sur le boîtier de l'avertisseur.
- ▶ Des piles, longue durée, sont recommandées pour assurer une sécurité accrue.
- ▶ Préparez, avec votre famille ou vos colocataires, un plan d'évacuation en cas d'incendie, prévoyez également un point de rassemblement à l'extérieur et ne retournez jamais à l'intérieur d'un bâtiment en feu.

Si un avertisseur de fumée se déclenche souvent, c'est peut-être :

- ✓ qu'il est sale : passez légèrement l'aspirateur à l'extérieur du boîtier,
- ✓ qu'il a plus de 10 ans : changez-le,
- ✓ qu'il est mal placé : il peut être installé au mur (souvent recommandé dans des petits logements),
- ✓ que le type d'avertisseur n'est pas approprié (soit à cellule photoélectrique ou à ionisation).

Pour plus d'information concernant ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec la division prévention du service de Sécurité incendie de l'Agglomération de La Tuque au 819-523-9797.

Alexandre Bilodeau
Capitaine à la prévention

Prévention des incendies

Le lundi 7 décembre à 13 h, au Centre communautaire de Lac-Édouard, il y aura un atelier animé par M. Alexandre Bilodeau ayant trait à ce sujet. Du matériel concret sera utilisé lors de cette activité afin de que nous puissions être en mesure de mieux identifier les actions à adopter pour nous protéger des incendies.

Bienvenue
à toutes et à tous.

Votre participation à cette
activité vous permettra
peut-être un jour
de sauver une vie.



La reconnaissance est la mémoire du



Le 11 novembre, on se souvient des ces valeureux combattants qui ont donné leur vie afin que nous puissions vivre dans la liberté et la démocratie !

Êtes-vous prêts pour l'hiver ?

Les conditions climatiques québécoises nous apporteront sous peu, un beau tapis blanc. Notre véhicule doit être prêt avant l'arrivée de la neige si nous voulons éviter des ennuis.

Notre conduite aussi doit être adaptée aux conditions climatiques. En combinant ces deux facteurs, vous circulerez de façon plus sécuritaire et serez plus à l'aise à affronter les différentes températures.

Voici quelques rappels importants :

La date limite pour installer les pneus d'hiver **OBLIGATOIRES** : **15 DÉCEMBRE** (n'attendez surtout pas à la dernière minute car vous jouez avec votre sécurité). Avant de les faire installer, assurez-vous qu'ils sont encore en bon état en faisant vérifier leur usure. C'est la loi et surtout, c'est votre sécurité qui est en jeu.

Adaptez votre conduite aux conditions climatiques : pluie, neige, brouillard... Des plaques de glace peuvent se trouver à différents endroits.

Voici quelques conseils :

- * Dégager les vitres de votre véhicule en enlevant la neige, la glace ou la saleté afin d'optimiser votre visibilité;
- * Ralentir graduellement en évitant de freiner brusquement;
- * Augmenter la distance entre le véhicule qui vous précède et le vôtre;
- * Par mauvais temps, allumer vos phares pour être visible de tous les angles;
- * Réduire votre vitesse, même en bas de la limite indiquée, si les conditions de visibilité sont réduites.

Bref, adaptez votre vitesse et votre conduite vous évitera bien des ennuis. Et, si vous vous considérez comme un conducteur aguerri, soyez tout de même vigilant car c'est le comportement des autres usagers de la route qui peut vous jouer des tours. Avant de partir, il est possible de connaître l'état des routes en composant le 511 ou en consultant le site Web du ministère des Transports au www.quebec511.info



Projet de loi 67

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Projet de Loi 67

Une meilleure équité dans le secteur de l'hébergement touristique

Québec, le 23 octobre 2015 – La Fédération des pourvoiries du Québec (FPQ) se réjouit du projet de Loi 67 déposé hier à l'Assemblée nationale par la ministre du Tourisme Mme Dominique Vien visant à s'attaquer à l'hébergement illégal.



La FPQ est d'avis que les mesures proposées permettront d'établir un équilibre et un traitement équitable sur le territoire québécois, tout en assurant une information fiable et validée quant à la qualité et à la sécurité des différentes unités offertes aux touristes.

Selon la ministre, plus de 9 000 établissements d'hébergement sont classifiés et reconnus au Québec. Toutefois, la multiplication de l'offre d'hébergement illégal par des entreprises ou des individus ne détenant pas l'attestation de classification requise nuit aux établissements d'hébergement en règle qui se soumettent aux lois en vigueur et qui doivent de plus payer la taxe d'hébergement.

Marc Plourde, président-directeur général de la FPQ, est d'avis que « la ministre Vien répond ainsi de façon favorable et adéquate aux demandes des propriétaires d'entreprises qui offrent différents types d'hébergement classifié et en règle, notamment par la mise en place de mesures qui freineront la concurrence illégale en matière d'hébergement touristique ».

Ainsi, toute personne ou établissement offrant de l'hébergement devra se doter d'une attestation, se soumettre aux inspections, de même que prélever la taxe d'hébergement, sans quoi, ils s'exposeront à des amendes pouvant atteindre entre 2 500 \$ et 50 000 \$ pour une première infraction.

La FPQ représente plus de 340 entreprises touristiques offrant des activités de chasse et de pêche. Les pourvoiries du Québec constituent le plus vaste réseau d'hébergement en milieu naturel au Québec, soit plus de 4 600 unités d'hébergement. L'impact économique de cette industrie s'élève à 192 M\$, génère des revenus fiscaux de 51 M\$ pour le gouvernement du Québec et de 51 M\$ pour le gouvernement du Canada. Elle permet le maintien de près de 5 000 emplois à temps plein.

-30-

Source :

Simon Duchaine
Responsable Web et aux communications
Fédération des pourvoiries du Québec

sduchaine@fpq.com

1-800-567-9009 poste : 240

Petites annonces

La guignolée

Avec la fête de Noël qui approche à grands pas, il faut se préparer à recevoir **La Guignolée**. Cette activité se veut un moyen d'offrir un peu de réconfort aux familles en difficultés financières de notre communauté.



Nous vous demandons d'apporter des denrées non périssables au Centre communautaire, plus précisément à la Mairie de Lac-Édouard, ou au Magasin général, **avant le vendredi 27 novembre, 12 h.**

Par la suite, des bénévoles prépareront les paniers de provisions qui seront distribués entre le 14 et le 18 décembre.

Si votre contribution se fait par un don en argent, ou par chèque, remettez-le à Mme Johanne Marchand, directrice générale de la Municipalité et responsable de la guignolée dans notre secteur.

Nous vous remercions pour votre générosité.

Domaine Lac-Édouard

Veuillez prendre note que Manon et Richard seront en vacances du **6 au 26 décembre à 12 h.** Le Domaine sera donc fermé pendant cette période. Ils nous reviendront en pleine forme pour la période hivernale.

Vincent Gagnon Pouliot

Un citoyen de Lac-Édouard a fait l'objet de deux articles intéressants; l'un dans la revue L'actualité, l'autre dans La Presse+. À la lecture de ces articles, vous pourrez constater que monsieur Gagnon Pouliot possède la fibre de l'entrepreneurship.



Sur le Web : « Né pour voler de ses propres ailes » :

<http://www.lactualite.com/commandite/ne-pour-voler-de-ses-propres-ailes/>

Sur tablette iPad ou Android :

« Les blousons noirs de l'aviation », La Presse+ du 2 novembre, section Affaires.

Bravo Vincent !

Vaccination

Vaccination contre la grippe saisonnière pour la population de Lac-Édouard

Quand ?

Le mercredi 18 novembre de 8 h à 10 h

Lieu : Centre communautaire
195, rue Principale, Lac Édouard



Contribution Volontaire Annuelle

À chaque année, nous sommes invités à payer notre CVA afin de pouvoir conserver notre lieu de culte et de recueillement. À Lac-Édouard, nous démontrons un intérêt pour sauvegarder notre église et il y a des coûts annuels pour son entretien.



Vous pouvez remettre votre contribution, à madame Johanne Marchand qui verra à l'acheminer à qui de droit.

« Un village sans église, est un village sans âme ». À nous d'agir !

Messe

Le dimanche 13 décembre à 16 h,

il y aura une messe célébrée par notre curé, M. Marc Lahaie.

Venez vous recueillir avec nous.



Cette année, nous pourrons fêter Noël en participant à la célébration eucharistique animée par notre curé
M. Marc Lahaie.

Quand ?

Le jeudi 24 décembre à 16 h.

Réservez ce moment afin de célébrer ensemble.



Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : 819-653-2238
Télécopie : 819-653-2338
Messagerie : muni.lacedouard@xplornet.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal
Lundi au jeudi :
8 h à 12 h et 13 h à 16 h
Vendredi : 8 h à 12 h



Retrouvez-nous sur le Web :
www.lacedouard.ca



Facebook :
www.facebook.com/LacEdouard

TAXES MUNICIPALES

Communiquez avec madame Johanne Marchand,
directrice générale et secrétaire-trésorière
Courriel : dg.lacedouard@xplornet.ca

PERMIS DE CONSTRUCTION

Communiquez avec madame Johanne Marchand
directrice générale et secrétaire-trésorière
Courriel : muni.lacedouard@xplornet.ca

CHANGEMENT D'ADRESSE

Communiquez avec madame Johanne Marchand
Téléphone : 819-653-2238
Courriel : muni.lacedouard@xplornet.ca

ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la prochaine assemblée publique :
le mercredi 9 décembre 2015 à 19 h.

Bienvenue à toutes et à tous !

B
O
N
N
O
V
E
M
B
R
E
E
T
D
É
C
E
M
B
R
E

Novembre

12 : Carole Baribeault
13 : Félix Bernard
14 : Alex Bernard
15 : Édith verreault
18 : Rémy Morin
25 : Josette L'Heureux
29 : Claude Berger
30 : Jean-François Lessard

Décembre

4 : Richard Laflamme
5 : Maurice Demers
6 : Denise Vaillancourt



Message important

Si vous avez des informations à transmettre ou des articles à publier, communiquez avec les responsables du journal **avant le mercredi 2 décembre.**

La mise en page du Tour du Lac nécessite plusieurs jours de travail. Donc, vous comprendrez qu'il nous est impossible de publier des articles à la dernière minute.

N.B. Toutes les informations doivent nous parvenir par écrit : courriel, télécopie ou texte manuscrit.

Nous vous remercions pour votre collaboration,

Larry Bernier et Rollande Lecours
Téléphone : 819-653-2155.

Télécopie : 819-653-2145

Courriel : bernier.lecours@xplornet.ca